



Comité de Jumelage de Lardy

Fiche d'adhésion - Année en cours

L'adhésion au CJL est valable pour l'année civile en cours (du 1er janvier au 31 décembre).

1^e inscription Renouvellement d'adhésion

Adhésion individuelle Adhésion groupée

Contact principal

Merci d'indiquer ci-dessous les coordonnées de la personne en charge d'acquitter la cotisation.

Madame Monsieur

Nom : _____

Tél. port. : _____

Prénom : _____

Tél. fixe : _____

Date anniversaire : _____

Email : _____@_____. _____

Adresse : _____

Souhaite recevoir le Règlement Intérieur par courrier courrier électronique

Nombre de personnes de la même famille (y compris le contact principal) : _____

Nombre d'enfants inscrits au Collège de Lardy : _____ et/ou au Lycée ou autre établissement scolaire : _____

Nom & Prénom : _____

Année de naissance de ou (des) (l') enfant (s) : _____

Montant des cotisations

Statut	Montant en € par personne
Écolier (« E »)	Gratuit
Collégien ou lycéen* (« C/L »)	6,00
Étudiant < 28 ans* (« ET »)	11,00
Adulte (« A »)	20,00

A noter que le montant de la cotisation est plafonné à 55,00 € par famille (enfants et parents).

**Justificatif à fournir pour les collégiens, lycéens (certificat de scolarité) et étudiants mineurs ou majeurs (certificat de scolarité ou attestation d'inscription)*

Règlement

Le règlement de la cotisation est dû intégralement le jour de l'adhésion. Il s'effectue une fois par an. Libeller le chèque à l'ordre du **Comité de Jumelage de Lardy (CJL)**. **Le RIB ci-dessous permet d'effectuer un virement :**

IBAN : FR76 1820 6000 8865 0471 9418 558 - BIC : AGRIFRPP882

Comité de Jumelage de Lardy - 70 Grande Rue - 91510 Lardy - comitejumelagelardy@gmail.com

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant auprès du Bureau de l'Association.